

Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026
COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 19 mai 2026
- Elections sénatoriales
- DE Désignation du représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées CLECT
- Désignation des membres des 7 commissions de GBA
- Questions diverses

PRÉSENTS : Mmes BERARDAN C., MOREL PACLET C., M. GABILLET O., Mmes BERTILLOT M.C., MM. CURT P., ROBIN T., FONTAINE J.M., CARLET J., CHAROBERT M, Mme LOUVENAZ L., M. DUTEIL A., Mmes SCHMITT E., PASIC S. BERRET M.

ABSENTS EXCUSÉES : MALECKI A

PROCURATIONS : Mme MALECKI Agnès à Mme MOREL-PACLET Colette

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARLET Julien

Le compte rendu de la réunion du mardi 19 mai 2026 est adopté par le Conseil municipal.

Elections sénatoriales

Mme le Maire ouvre la séance et informe les élus de l'ouverture du bureau pour procéder aux élections Sénatoriales, ce vendredi 5 juin 2026. Les résultats sont proclamés à 20h.

Candidats

BERTILLOT Marie Claude avec 14 voix

GABILLET Olivier avec 14 voix

CURT Pascal avec 14 voix

MOREL-PACLET Colette avec 14 voix

BERARDAN Christelle avec 14 voix

FONTAINE Jean-Michel avec 14 voix

DE202606-644 Objet : Désignation du représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées

Dans le cadre de l'organisation des compétences au niveau local, Grand Bourg Agglomération et ses Communes membres peuvent décider à quel niveau ces dernières doivent être organisées : communautaire ou communal.

Lorsqu'une compétence ou un équipement est transféré entre une Commune et Grand Bourg Agglomération, dans un sens ou dans l'autre, les charges inhérentes à cette compétence ou à cet équipement doivent être compensées par des ressources, de manière à ce que le transfert n'ait pas d'incidence sur l'équilibre financier de l'ancien et du nouveau détenteur.

L'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) par chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour réaliser cette évaluation.

Cette Commission est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est impérativement composée de membres des Conseils municipaux des Communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Elle

est convoquée à chaque transfert de charges et tous les membres ont droit de vote, même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

La composition de la CLECT, à savoir un titulaire et un suppléant pour chaque Commune membre ayant été approuvée par le Conseil communautaire du 27 avril 2026, il appartient à chaque commune de désigner ses représentants par délibération.

L'article 1609 nonies C prévoit que la Commission élit parmi ses membres son président et un vice-président qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

CONSIDERANT que par délibération en date du 27 avril 2026, Grand Bourg Agglomération a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

A cet effet, il est proposé que **Madame MOREL-PACLET Colette**, en qualité de titulaire et **Madame BERARDAN Christelle**, en qualité de suppléant, représentent la commune de VANDEINS au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT

Vu la délibération n° DC.2026-031 du Conseil de communauté de Grand Bourg Agglomération du 27 avril 2026 portant renouvellement et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **Que Madame MOREL-PACLET Colette, en qualité de titulaire et Madame BERARDAN Christelle, en qualité de suppléant représenteront la commune de VANDEINS au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

Désignation des membres des 7 commissions de GBA

Mme Le Maire informe les élus qu'en conférence des Maires du 18 mai, et suite à l'installation de la nouvelle mandature, il est nécessaire de proposer des membres de chaque conseil municipal pour les futures commissions thématiques de Grand Bourg Agglomération.

7 commissions thématiques ont été validées et annoncées en conférence des Maires, après échanges les élus intéressés se positionnent comme suit :

- 1 Commission finances, ressources humaines, administration générale et services aux communes : **Colette MOREL-PACLET**
- 2 Commission développement économique, commerce, emploi et insertion, enseignement supérieur : **Alexandre DUTEIL**
- 3 Commission biodiversité, environnement et agriculture : **Pascal CURT**
- 4 Commission sport, culture et tourisme : **Christelle BERARDAN**
- 5 Commission gestion des déchets, patrimoine et énergie : **Jean-Michel FONTAINE**
- 6 Commission aménagement, mobilités, voirie et habitat (dont gens du voyage) : **Olivier GABILLET**
- 7 Commission solidarité, santé, petite enfance et jeunesse : **Marion BARRET**

Questions diverses

☞ Désignation des administrateurs de la MARPA de Montracol : Christelle BERARDAN et Agnès MALECKI.

☞ L'ARS, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2026 visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne dans le département de l'Ain, nous demande de nommer un référent. Mme Schmitt Elodie sera la référente pour la commune.

☞ La société EUROCOMBLES propose dans la continuité des travaux d'isolation des combles de poursuivre la réalisation d'économie d'énergie avec la réalisation d'un projet d'autoconsommation. La commission bâtiments va prendre rendez-vous avec EUROCOMBLES.

☞ Patrick CHAIZE dans le cadre de l'examen en cours au Sénat, pour un projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens (RIPOST) , adresse aux élus une note portant sur les mesures déjà votées pour renforcer les actions face aux occupations illicites de terrains.

☞ L'Amicale des Donneurs de Sang organise le dimanche 5 juillet une marche conviviale de 10 kms, avec un beau moment de convivialité.

☞ Une demande de soutien aux jeunes talents sportifs Aindinois a été examinée par les élus. Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain (CDOS 01) lance ce dispositif pour soutenir et valoriser de jeunes sportifs de haut niveau du Département. Après échange les élus ne donnent pas un avis favorable.

☞ Le SIEA nous communique le nom de notre nouvel interlocuteur, M. MAHE Laurent.

☞ Jean DEGUERRY Président du département de l'Ain, nous adresse un courrier pour préciser les règles relatives à la participation du département aux projets d'aménagement communaux au titre des renouvellements des couches de roulement en agglomération.

☞ Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu le jeudi 11 juin à 9h00 à la mairie d'Attignat.

☞ Mme Le Maire reçoit les félicitations suite aux élections de :

- Sylvie GOY-CHAVENT sénatrice de l'Ain
- Florence BLATRIX sénatrice de l'Ain

Invitations à venir :

- AG Foot du FCB à Buellas à 19h le jeudi 25 juin
- ORGANOM le mardi 09 juin
- Conseil d'école le mardi 09 juin à 20h00 à Montcet
- ADMR pour l'A.G du jeudi 18 juin à 17h00 à Saint Denis les Bourg
- Conseil d'administration de la MARPA le samedi 27 juin à Montracol à 9h30
- Matinée découverte de l'état-major du SDIS le 19 septembre à la Cité des sapeurs pompiers Jean Pépin

La séance est levée à : 20h00

Le prochain conseil sera le : mardi 7 juillet à 19h30